



Aider moi liquidation de la communauté

Par **jean13006**, le **03/02/2008 à 10:17**

BONJOUR
VOILA mon divorce a été enfin prononcé depuis mars 2007, après 16 ans de procédure.
maintenant je dois passer devant le notaire pour la liquidation de la communauté ce notaire a été nommé par le juge.
j'aimerais savoir quel sont mes droits vis à vis de ce notaire.
car j'aimerais qu'il me reçoive séparément de mon ex femme.
je souffre de tension artérielle.
et je ne veux plus avoir à faire avec cette personne mais svp dites moi si j'ai le droit de demander à ce notaire de me recevoir séparément car il y a beaucoup trop de conflit.
j'aimerais trouver un texte qui parle de ce qu'on peut faire.
je ne veux pas me retrouver dans le même bureau qu'elle j'ai assez souffert.
je n'ai plus envie d'entendre tous ces reproches et sa méchanceté.
j'ai été le voir j'étais accompagnée de mon avocat et de ma nièce.
le notaire a refusé l'accès à ma nièce lui disant qu'elle n'avait aucun droit d'être là.
mais je ne comprends pas tout ça et je compte sur elle pour bien m'expliquer car même l'avocat quand il parle je comprends pas tout il parle trop vite et des termes juridiques que je ne comprends pas.
pouvez-vous me dire ce qu'il en est ?
merci de toute l'aide que vous pouvez m'apporter.
Réponse avec citation

Par **Erwan**, le **03/02/2008 à 16:23**

Bjr,
il est vrai que tout le monde ne peut pas entrer dans le bureau du Notaire, votre nièce n'a pas qualité pour vous assister.
L'Avocat est là pour défendre vos intérêts, demandez lui de vous expliquer tout cela en dehors du bureau du Notaire, en présence cette fois de votre nièce.
Si votre ex-épouse est là, votre Avocat peut vous représenter seul devant le Notaire.
Il n'y a pas de solution juridique à vos angoisses, tout est question d'organisation et de communication.